



Envoyé en préfecture le 14/12/2018
Reçu en préfecture le 14/12/2018
Affiché le 14/12/18
ID : 063-200071199-20181211-CCPL_2018_160-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 03 décembre 2018
Date d'affichage : 03 décembre 2018

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Sardon.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE

Absents représentés :

Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER

Absents :

Roland GENESTIER, Jean-Claude PAPUT,

Secrétaire de séance : Guy TIXIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-160 : ACTUALISATION DES POSTES PERMANENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Monsieur le Président informe de la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs en raison des différents mouvements de personnel intervenus au cours du deuxième trimestre :

Pour les agents permanents

- Tableau actuel des effectifs :

GRADES OU EMPLOIS	C A T	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS				
		EMPLOIS PERMANENTS			AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES		AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS		TOTAL
		A TC	A TNC	TOTAL	TC	TNC	TC	TNC	
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Attaché principal	A	4		4	4				4
Attaché	A	2		2	2				2
Rédacteur principal 2° cl.	B	1		1	0				0
Rédacteur	B	1		1	1				1
Adjoint administratif principal 2° cl.	C	1		1	1				1
Adjoint administratif	C	2		2	2				2
Total		11		11	10				10
FILIERE TECHNIQUE									
Ingénieur principal	A	1		1	1				1
Adjoint technique principal 2° cl.	C	1		1	1				1
Adjoint technique	C	2	5	7	2	3		2	7
Total		4	5	9	4	3		2	9
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
Educateur de jeunes enfants principal	B	3		3	3				3
Educateur de jeunes enfants	B	1	1	2	1	1			2
Auxiliaire de puériculture principal de 2° cl.	C		1	1				1	1
Total		4	2	6	4	1	0	1	6
FILIERE ANIMATION									
Animateur	B	3		3	1		2		3
Adjoint d'animation principal de 1ère cl.	C	2		2	2				2
Adjoint d'animation principal de 2e cl.	C	3		3	3				3
Adjoint d'animation	C	4	6	10	4	6			10
Total		12	6	18	10	6	2	0	18
FILIERE CULTURELLE									
Assistant de conservation	B	1		1	1				1
Adjoint du patrimoine	C	1	1	2	1	1			2
Total		2	1	3	2	1	0	0	3
TOTAL GENERAL		33	14	47	30	11	2	3	46

- Suppression de poste

Suite à la titularisation après détachement d'un agent dans le cadre d'emplois des attachés :

Nombre	Date	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire
1	01-01-2019	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe titulaire	35 heures

- Création de poste

Pour stabiliser l'accueil et le secrétariat au siège de la CCPL, ces postes étant actuellement occupés à titre temporaire par des agents contractuels dont le terme est prévu entre le 01 janvier 2019 et le 31 mars 2019 :

Nombre	Date	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire
2	01-01-2019	C	Adjoint administratif	35 heures

Extension d'agrément pour le RAM :

Nombre	Date	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire
1	01-01-2019	B	Éducateur de jeunes enfants	17,5 heures

Suite au projet d'ouverture de la médiathèque de Randan :

Nombre	Date	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire
1	01-01-2019	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	35 heures

Suite à inscription sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne d'un agent (sous réserve des résultats de la CAP du 04 décembre 2018)

Nombre	Date	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire
1	01-01-2019	B	Animateur	35 heures

- Modification temps de travail

Suite à l'allongement des périodes d'ouverture de l'ALSH d'Aigueperse durant les vacances scolaires, il apparaît nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de deux postes.

Nombre	Date	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire
2	01-01-2019	C	Adjoint d'animation	Passage de 19 h 41 min à 24 heures hebdomadaires (soit une hausse de 4 h 19 min)

Cette augmentation d'horaire étant supérieure à 10% du temps de travail initial, la saisine du comité technique est nécessaire.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Compte tenu des budgets inscrits, dans le budget principal, pour l'exercice 2017, chapitre 12,

Sous réserve de l'avis du Comité technique,

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le 14/12/18

ID : 063-200071199-20181211-CCPL_2018_160-DE

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- de créer 2 emplois d'adjoint d'administratif à temps complet, pour stabiliser l'accueil et le secrétariat au siège de la CCPL,
- de créer 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet (17,5/35^{ème}), en raison de l'extension d'agrément pour le RAM,
- de créer 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet, en raison du projet d'ouverture de la médiathèque de Randan,
- de créer 1 emploi d'animateur à temps complet suite à inscription sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne d'un agent,
- de supprimer 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet en raison de la titularisation après détachement d'un agent dans le cadre d'emplois des attachés
- de modifier 2 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet (passage de 19,68/35^{ème} à 24/35^{ème}), en raison de l'allongement des périodes d'ouverture de l'ALSH d'Aigueperse,
- de saisir le comité technique pour avis,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toute les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 14/12/2018

Le Président,

